



Des embauches en CDI et l'augmentation des salaires !

Telle est aujourd'hui

NOTRE EXIGENCE COMMUNE !

DPD France
Groupe La Poste

Montreuil, le 2 juin 2020

La Direction de DPD France doit comprendre que des renforts ponctuels et une prime sans lendemain ne peuvent suffire à faire face durablement à l'augmentation des volumes et aux évolutions du trafic colis que nous connaissons, salarié.e.s de DPD France comme sous-traitants...

Le début de la crise sanitaire, l'absence de boulot, le chômage partiel sont loin... Tous les centres croulent dorénavant sous une avalanche de colis ! De nombreux sites sont à la limite de l'asphyxie, par exemple Toulouse, Trévoux ou Pegomas...

Impossible dans ces conditions d'appliquer les préconisations du Document unique d'évaluation des risques professionnels spéciales « épidémie » !

Manutentionnaires, chauffeurs-livreurs, cagistes, nous trimons tou.te.s à la limite de l'épuisement, moyennant de nombreuses entorses à nos droits collectifs et de fréquents dépassements horaires non payés du fait de l'annualisation des Heures Sup.

Malgré les renforts mis en place çà et là, quantité de colis sont toujours traités et livrés en retard. Nationalement, près de 960 000 sur la période. Nos collègues des services administratifs le savent bien,

qui doivent affronter quotidiennement la colère des clients !

Au plus fort de l'épidémie, nous avons dû pour la plupart travailler avec des protections insuffisantes, d'où un énorme stress. Au vu des risques encourus, la prime de 200 à 800 euros versée par la Direction s'avère donc bien maigre...

Cette même Direction qui vient de nous obliger à travailler le Lundi de Pentecôte moyennant une prime de 100 euros bruts (le prix de la flexibilité ?), quand certains sous-traitants ont pu profiter de ce lundi pour se reposer après un gros samedi !

Volume de colis record, plus qu'à Noël ! Points de livraison qui ont doublé avec l'évolution du trafic vers le BtoC (plus de 50% de clients particuliers), et à la clef un chiffre d'affaires en hausse, telle est la situation à DPD France aujourd'hui.

Et qui sont les grand.e.s oublié.e.s de cette croissance ? Nous, les salarié.e.s !

Dans ce contexte, les délégués CGT ont demandé à la Direction d'ouvrir de nouvelles négociations pour un plan d'embauches, l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des salaires.

Ce que la Direction refuse au profit d'un quasi gel des salaires en reconduisant ses propositions d'avant la crise sanitaire...

**Pour que DPD France révise ses propositions à la hausse
Pas d'autre choix pour les salarié.e.s de DPD que de**

**FAIRE GREVE, ou au minimum DEBRAYER,
le SAMEDI 6 JUIN à l'appel de la CGT FAPT**

Pour que DPD France nous donne satisfaction

Pas d'autre choix pour les salarié.e.s de DPD que de FAIRE GREVE, ou au minimum DEBRAYER, le SAMEDI 6 JUIN à l'appel de la CGT FAPT

PLATEFORME REVENDICATIVE du collectif CGT de DPD France

- Augmentation générale des salaires : 2% pour tous et 5% pour les salariés dits « *en première ligne* » et payés au SMIC (agents de quai en priorité) !
- Abandon de la condition des 4 ans d'ancienneté opposée aux nouveaux embauchés pour percevoir la PFA et la PEQ. Il faut rendre attractifs les postes de travail chez DPD France afin de fidéliser les salariés qui trouvent souvent de meilleures conditions de travail et d'emploi ailleurs...
- Paiement de tous les dépassements horaires pour une juste rémunération des heures effectuées pendant la crise sanitaire. Abandon de l'annualisation du temps de travail et, pour les chauffeurs, du lissage au quadrimestre.
- Augmentation de la rémunération des sous-traitants avec un barème minimal de 3 euros par colis avec paiement des opérations de mise à quai. Ainsi les artisans du transport pourront-ils augmenter leurs propres salariés et embaucher.
- Embauches massives en CDI moyens propres de chauffeurs-livreurs, d'agents de quai, d'agents administratifs et de managers pour faire face durablement à la croissance de l'activité.
- Agrandissement de tous les dépôts qui ne disposaient d'aucune surface libre dès avant la crise.
- « *La santé des salariés, d'abord !* » : mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour que l'employeur respecte son obligation de résultat en matière de santé et de sécurité au travail.
- Respect par DPD France de tous les droits et garanties collectives légaux, conventionnels et contractuels, auxquels les ordonnances gouvernementales autorisent à déroger d'ici au 31 décembre 2020 sous couvert d'état d'urgence sanitaire. Respect des 11 heures de repos quotidien. Mise en place d'un badge pour les salariés au forfait-jour afin de s'assurer du respect de ce temps de repos.
- Subrogation de Sécurité sociale pour tou.te.s et prise en charge du délai de carence maladie par l'employeur, à commencer pour les salariés au forfait-jour.
- Limitation à 5 jours travaillés par semaine à au moins 2 reprises chaque mois.

Cette plateforme revendicative n'est pas exhaustive et nous invitons les salarié.e.s à nous faire part de tous leurs besoins.

CONTACT - Cédric Persia, délégué syndical CGT : 06 31 04 30 04